

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE: Le 18 novembre 2019 N° 2019-22

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES: Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et

comptes nationaux

OBJET: Transformation du Supplément de protection d'Optimax

Le 18 novembre 2019, L'Empire Vie réduira à 10 000 \$ le montant minimal de protection pour la transformation du Supplément de protection d'Optimax. Ce changement s'applique uniquement aux âges à l'établissement de 18 ans à 65 ans. Les montants de protection de base ne sont pas transformables et doivent demeurer au sein de la police originale.

Polices visées :

Polices Optimax, Optimax II et Optimax III avec l'option de participation du Supplément de protection.

Soutien aux ventes

Obtenez des illustrations de produits par l'entremise de notre centre de ventes par téléphone au 1 866 894-6182 ou par courriel à centredeventes@empire.ca. Veuillez communiquer avec votre représentant des ventes de l'Empire Vie ou avec le centre des ventes si vous avez des questions.

Compétence

David Zhu, directeur, Marketing des produits, Assurance

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS